Pret a une amie sous forme de chèque

Par Visiteur

Bonjour
en 2008 , j'ai prêté à une amie très proche une somme assez conséquente de 57500 euros sous la forme de 5 chèques , pour l'aider à renflouer son commerce de prêt à porter et y faire des travaux au début d'une relation avec elle .
Je n'ai pas de reconnaissance de dettes .
Il est , vous en conviendrai assez difficile de demander cela à une amie très proche .
J'ai aidé cette amie tout en pensant que cela était un investissement , et qu'il y allait avoir un retour...
Trois ans ont passé et seul 3400 euros m'ont été restitués malgré (d'après ce que je sais) la bonne santé de ce commerce.Elle évite de parler de ce sujet ,me promet sans agir et c'est ce qui m'a poussé à rompre avec elle récemment.
J'aimerais connaitre les démarches à effectuer pour retrouver cette somme d'argent.
Merci d'avance
Salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

J'aimerais connaitre les démarches à effectuer pour retrouver cette somme d'argent.
Dans un premier temps vous pouvez faire appel à un huissier (à vos frais) afin de procéder à un recouvrement de créance ce qui revient à payer l'huissier afin qu'il demande à votre débiteur de régler sa dette mais si votre amie refuse il ne pourra rien exiger.
De ce fait au regard du montant de la dette, vous devez saisir le Tribunal de Grande instance pour en demander le recouvrement. Pour cela vous devez prendre un avocat.

Cordialement